

Rapport n°6 :

Rapport d'activité 2020/2021 du Collège doctoral

Rapporteur (s) :	Philippe LUTZ Directeur du Collège doctoral
Service – personnel référent	Claudia LAOU-HUEN – Directrice du service Recherche et Etudes Doctorales Pauline BERGER - Responsable administrative des études doctorales
Séance du Conseil académique	23 juin 2021

Pour délibération	<input type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport d'activité 2020/2021 du Collège doctoral

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, le Collège doctoral doit présenter chaque année un rapport d'activité au Conseil académique.

Vous trouverez ainsi :

Dans le tableau en annexe 1 :

- Des indicateurs communs, renseignés pour chaque école doctorale (ED), offrant une représentation quantitative de l'activité de chaque école doctorale, reflet de leur politique scientifique.
- La compilation des chiffres des six ED, pour une vue globale à l'échelle du Collège doctoral.

Dans le diaporama joint :

- Un retour sur l'année universitaire 2020/2021, marquée par la crise sanitaire mais aussi notamment par un travail important autour de la poursuite de carrière des docteurs (événements carrière, approche par compétences en lien avec le choix des formations transversales).
- Un panorama des projets et perspectives pour l'année 2021/2022.

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil académique de bien vouloir prendre connaissance du rapport d'activité 2020/2021 du Collège doctoral.